

**RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES
PLAINES COMMUNALES D'YVOIR**



**ADMINISTRATION COMMUNALE – SERVICE
ACCUEIL TEMPS LIBRES**

**Coordinatrice ATL – MAURY Justine – 082/61.03.33
justine.maury@yvoir.be**

**Echevine de l'éducation : Mme ELOIN-GOETGHEBUER
Chantal**

Rue de l'Hôtel de Rue de l'Hôtel de Ville 1 – 5530 YVOIR

LES OBJECTIFS :

Permettre aux enfants :

- De jouer, de prendre du plaisir
- De passer des vacances avec les copains
- De ne pas être submergés de règles, d'interdits, mais de valoriser le vivre ensemble
- De pouvoir communiquer, donner son avis
- Etre beaucoup dehors
- Développer l'imagination
- Etre en sécurité physique et psychique

L'ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée d'un coordinateur qualifié, d'animateurs brevetés et de jeunes étudiants en cours de formation pédagogique (instituteurs primaires ou maternels, éducateurs, ..) ou sur le point d'obtenir un brevet.

Les groupes sont établis en fonction de l'âge entre 3 ans et 12 ans. Un animateur encadre un groupe de 8 enfants de – de 6 ans ou un groupe de 12 enfants de + de 6 ans.

Nous accueillons aussi des bénévoles (15 ans) désireux de devenir animateurs et souhaitant vivre une première approche.

LA JOURNEE TYPE

Les enfants sont accueillis de 8h30 à 16h30.

Vers 9h, les activités débutent par des chants durant +/- 20 minutes afin de favoriser les contacts entre tous les enfants et animateurs.

Ensuite, les enfants sont pris en charge par un animateur.

Vers +/- 10h15, les enfants prennent leur collation et repartent ensuite à leurs activités.

A 12h, dîner pour tous suivi d'une période temps libre.

Aux alentours de 13h15, reprise des activités ou sieste pour les plus petits.

A 16h, une collation offerte par la commune est distribuée à chaque enfant et début des retours.

Un temps d'accueil est organisé chaque jour dès 7h30 et jusque 17h30.

LE REPAS

Les enfants doivent apporter leurs tartines, des boissons (gourde ou bouteille) en suffisance et une collation pour le matin.

Attention, toutes boissons gazeuses, chips et sucettes sont interdits.



LE TARIF

- Le prix est de 40 € par semaine pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant d'une même famille, 30 € pour les suivants de 8h30 à 16h30.

L'INSCRIPTION ET LE PAIEMENT

Les inscriptions sont prises par téléphone auprès de Mme MAURY Justine au 082/61.03.33. Une fiche santé est ensuite complétée accompagnée de deux vignettes de mutuelles.

Ces fiches santé sont disponibles au service ATL (Administration communale de Yvoir.)


Seul le paiement confirme l'inscription, celui-ci est à effectuer uniquement sur le compte bancaire **Be77 0910 1305 7542** avec en communication **le nom de famille + date de la plaine** après avoir reçu l'invitation à payer.

ATTENTION : Les inscriptions se font pour une semaine, aucun remboursement n'est prévu si l'enfant ne participe pas à une semaine complète. (sauf certificat médical)

En cas de maladie d'un enfant, un montant de 3 € par jour pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant d'une même famille et 2€ pour les autres

sera remboursé uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Le coût financier ne peut être un frein à la participation d'un enfant à la plaine.

- Les parents qui éprouvent des difficultés pour le paiement de l'inscription de leur(s) enfant(s) peuvent s'adresser aux assistantes sociales du CPAS. En effet, le Fédéral prévoit un fond socio-culturel pour venir en aide à ces personnes.
- Les mutuelles interviennent également. Un formulaire doit être remis à l'organisateur des plaines en  compléter.

Une attestation fiscale est délivrée dans le courant du mois de mai.

L'inscription est officielle dès réception du paiement et de la fiche santé dûment complétée 15 jours avant le début de la plaine. En cas de non-paiement dans les délais, l'inscription est annulée.


Pour les plaines de juillet et août, tous les paiements devront être effectués avant le 15 juin 2020.

L'ASSURANCE

La commune a contracté une assurance auprès de la compagnie d'assurance Ethias pour tous les enfants fréquentant la plaine.

L'HYGIENE

Plusieurs pharmacies sont prévues sur chaque lieu de plaine et emmenées lors des promenades.


Les locaux et les sanitaires sont nettoyés chaque jour par un  technicien(ne) de surface.

LA SECURITE

Les parents sont tenus d'amener/récupérer leur enfant dans le local de garderie et de signaler son arrivée/départ à l'animateur.

LES RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Habillez vos enfants en fonction de la météo en optant pour :

- des vêtements (étiquetés au nom de l'enfant) amples et souples
- des chaussures de marche (baskets) 
 - un k-way
 - une casquette et de la crème solaire
 - pour les petits : linge de rechange, langes et lingettes, doudou...

L'administration décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels tels que jeux, GSM, argent, etc.

Les objets et vêtements perdus seront rassemblés au bureau de Mme Justine Maury (Administration communale) pendant 1 mois. Ensuite, ils seront donnés à une œuvre humanitaire.

Nos plaines veulent favoriser l'épanouissement, la découverte et le développement des enfants par :

- des jeux sportifs et de la psychomotricité,
- des activités d'éveil et créatrices : chants, contes, bricolage avec du matériel adéquat pour permettre aux enfants de développer leur imagination, leur sens de la créativité, inventer, fabriquer, s'exprimer,
- des activités extérieures (promenades et jeux dans les bois, les villages) pour permettre aux enfants de s'évader, de découvrir leur environnement proche et les curiosités locales,
- des moments de détente et de loisir : jouets, jeux de société, livres, dessin, activités libres pour permettre aux enfants de

se détendre, décompresser, profiter d'un moment récréatif et choisir ce qu'ils aiment.

Un + pendant les vacances d'été de juillet et août

- Une initiation ou une excursion sont organisées par plaine (Initiation pêche, chantournage, éveil musical, sport théâtre, visite à la ferme, visite sur site ex poilvache ...)

Les programmes d'activités sont adaptés aux spécificités et aux demandes des enfants. Ils visent à apprendre aux enfants à



mieux se connaître et communiquer entre eux, à vivre en groupe harmonieusement, mais aussi à prendre confiance en eux et à développer leur autonomie.

Le droit à l'image

Les enfants peuvent être pris en photo durant les activités. Ces photos peuvent être diffusées dans le journal, le site internet, lors des journées portes ouvertes, ...

